

DÉCISION 67 / 2026

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR L'ANIMATION NATURA 2000 DU SITE FR410159 – « PELOUSES DU PAYS MESSIN » POUR LES ANNEES 2026, 2027 ET 2028

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la délibération du Bureau Métropolitain en date du 3 novembre 2025 portant engagement de la collectivité dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Animation Natura 2000 - Elaboration-modification de DOCOB » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Animation Natura 2000 - Elaboration-modification de DOCOB » de la Région Grand Est, une subvention pour l'animation Natura 2000 du site FR410159 – « Pelouses du Pays messin » pour les années 2026, 2027 et 2028, conformément au plan de financement joint en annexe et dont le coût prévisionnel est estimé à 160 707,50 euros TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260209-Decis67-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 09 février 2026

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Animation Natura 2000 du site FR410159 – « Pelouses du Pays messin » pour les années 2026, 2027 et 2028

DEPENSES	Montant € TTC	RESSOURCES	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	156 707,50 €	<u>Aides publiques :</u>		
Dépenses prévisionnelles de rémunération	85 050,00 €	Région Grand Est (sollicité)	160 707,50 €	100,00%
Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)	12 757,50 €			
Dépenses prévisionnelles faisant l'objet d'une facturation	58 900,00 €			
Dépenses d'investissement	4 000,00 €	<u>Autofinancement :</u>		
Dépenses prévisionnelles faisant l'objet d'une facturation	4 000,00 €	Fonds propres	0,00 €	0,00%
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
TOTAUX	160 707,50 €		160 707,50 €	100%